

Petite histoire de l'accompagnement scolaire et de son évolution ⁽¹⁾

Claudie BOUVIER *

A travers circulaires et mesures, Claudie BOUVIER rappelle les jalons d'une évolution politico-institutionnelle face à l'écart qui se creuse entre une exigence de la réussite pour tous et les conditions intra et extra-scolaires pour y arriver.

Cela fait maintenant plus d'une dizaine d'années que l'adage de l'école de Jules Ferry "l'école pour tous" évolue en "école de la réussite pour tous". Or, bien que moins qu'hier, il y a encore un bon nombre d'élèves exclus de la réussite scolaire. C'est ainsi que sont nés les "Aides aux devoirs", "Coup de pouce" "S.O.S. leçons"... Les appellations varient mais c'est le même schéma qui se multiplie à l'envie : aider les élèves en difficultés scolaires. Ce temps d'aide à la scolarité s'est tellement amplifié et diversifié qu'il a fini peu à peu par s'institutionnaliser.

C'est ce cheminement institutionnel que nous allons essayer d'observer à partir des circulaires publiées au Bulletin Officiel (B.O.) du Ministère de l'Education Nationale.

Au commencement étaient...

* La Circulaire de la Direction des Ecoles du 29.12.1956 : elle interdit la "rédaction des devoirs" hors de la classe mais elle justifie en même temps "l'étude du soir" qui a pour objectif essentiel "l'étude des leçons".

* La Circulaire du 28.01.1971 : elle reprend et précise celle de 1956 : les écoliers peuvent "se livrer avec profit" après la classe aux activités suivantes : "leçons à apprendre, lectures, étude de quelques mots nouveaux, petites enquêtes, ..." ce que le langage courant appelle "devoirs".

* Le Projet "d'études assistées" : il figure parmi les 10 mesures annoncées par Lionel Stoléru à l'issue du Conseil des

Ministres du 26 Novembre 1980. Ces études devaient se mettre en place pour suppléer les familles jugées non-aptées ou en tous cas incompétentes dans l'aide à la scolarité de leurs enfants.

Tout à cette époque porte à croire qu'un certain nombre de familles, et principalement les familles étrangères, ne peuvent pas aider scolairement leurs enfants, les parents étant à peine, voire, non scolarisés dans leur langue d'origine. C'est ce qu'observent les enseignants, les travailleurs sociaux, et les militants associatifs. Ces derniers perçoivent de plus en plus l'écart qui se creuse entre l'évolution des exigences vis à vis de l'école (école de la réussite pour tous) et les difficultés des familles pour accompagner leurs enfants dans cette voie. Aussi ils se dépensent sans compter pour tenter de combler les manques. Ce sont le plus souvent des bénévoles (confessionnels ou non (2)). C'est ainsi que fréquemment s'organisent des études ou des aides aux devoirs dans les quartiers les plus défavorisés.

Et enfin vint...

* La Circulaire de 1982 qui fonde les A.E.P.S. (Animations Educatives Péri-Scolaires) et qui détermine :

- un public : enfants d'immigrés ou issus de l'immigration éprouvant des "difficultés propres"

- un objectif : "apporter aux enfants immigrés un soutien destiné à réduire les difficultés qui leurs sont propres, en totale collaboration avec les enseignants et les parents".

Les C.E.F.I.S.E.M. : missions et organisations

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (extrait de la circulaire n°90-270 du 9 octobre 1990, Education Nationale, Jeunesse et Sports). Les missions des CEFISEM :

les CEFISEM au service des responsables académiques

Ils sont en mesure de donner aux différents responsables toutes les informations — quantitatives et qualitatives — nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques académiques définies dans le cadre des orientations arrêtées au niveau national et d'attirer leur attention sur les besoins constatés.

Ils sont appelés à jouer un rôle d'aide à la décision, notamment en ce qui concerne les relations entre l'Education et ses partenaires. Pour ce faire, ils participent :

- aux travaux des instances principales, par exemple ceux des commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées ou des cellules départementales interservices chargées de la mise en oeuvre de la politique relative à l'intégration des rapatriés d'origine nord-africaine;

- au suivi des conventions conclues entre le rectorat et ses partenaires, le FAS en particulier.

les CEFISEM au service des écoles, collèges et lycées et de leurs personnels d'éducation et d'enseignement

Ils leur apportent une aide dans l'élaboration des réponses pédagogiques adaptées à leur situation et aux problèmes qu'ils rencontrent.

Ces rapports peuvent prendre des formes diverses : actions d'information et de formation initiale et continue, assistance et conseil aux équipes éducatives dans l'élaboration et la conduite de leur projet comme dans leur action quotidienne, recherches-actions dans les écoles, collèges et lycées, production d'outils informatifs ou méthodologiques avec l'appui des CRDP et CDDP.

En outre, les CEFISEM constituent et mettent à disposition de tous les personnels concernés un centre documentaire spécialisé.

Leur action s'exerce en direction de personnels divers :

- enseignants des structures d'accueil,
- enseignants de langue et culture d'origine,
- personnels en formation initiale,
- enseignants, équipes pédagogiques, équipes éducatives exerçant dans les écoles, collèges ou lycées accueillant des élèves d'origines culturelles diverses ou des élèves dont les difficultés apparaissent liées à leur milieu social et culturel, notamment dans les zones d'éducation prioritaire ;
- personnels d'animation et d'encadrement pédagogique.

Les modalités d'action varient en fonction des sujets à traiter, par exemple :

- accueil des primo-arrivants,
- organisation interne des écoles et établissements en vue de favoriser l'intégration scolaire des élèves,
- promotion de l'ouverture culturelle
- relations entre le milieu familial et le milieu scolaire,
- problèmes d'orientation,
- lutte contre les difficultés, spécifiques ou non, que connaissent les élèves,
- accompagnement périscolaire.

Les CEFISEM et les partenaires de l'école

Ce sont d'abord les pratiques et activités scolaires qui sont au centre de l'action des CEFISEM. Cependant, celle-ci dépasse parfois le strict cadre scolaire — c'est la nature même des problèmes éducatifs traités qui y conduit — pour s'adresser aux différentes personnes qui interviennent, complémentirement, auprès des élèves ou de leur famille.

Agissant alors comme prestataire de service, les CEFISEM sont conduits à travailler en direction de personnels de diverses administrations, d'élus et d'employés des collectivités locales, de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de formateurs d'adultes, d'acteurs associatifs.. ■

LE CEFISEM DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE : Il se compose de 4 enseignants. Vous pouvez les contacter ou les rencontrer : CEFISEM - IUFM - 30, avenue Marcellin Berthelot - 38100 GRENOBLE - Tel : 76 74 73 64.

- un contenu : pas de remédiation directe mais "une écoute attentive", un comportement plus propice à recevoir les savoirs de l'école, en d'autres termes un comportement plus adapté aux normes scolaires. On travaillera donc sur l'expression, l'épanouissement de la personnalité.

- une fonction : jeter les nécessaires passerelles de la médiation entre les enfants et le savoir scolaire : "rendre l'école plus attrayante", mais aussi entre les familles et l'école : "rapprocher les familles de l'école" en les "associant davantage aux efforts de leurs enfants".

- des intervenants : les AEPS sont conduites par les "associations qualifiées"

et ne doivent ni concurrencer, ni prolonger le travail de la classe.

- une collaboration avec les enseignants : s'il s'agit de rendre l'école plus attrayante cela n'exclut pas "une aide directe à la réalisation des devoirs et à l'étude des leçons en totale collaboration avec les enseignants et les parents".

Les quelques évaluations de ce dispositif font apparaître que "la principale demande des enfants demeure le soutien scolaire direct". On note la même demande de la part des parents. La circulaire n'ayant pas tranché entre "aide aux devoirs" et autre chose, cela se vit quelquefois difficilement sur le terrain.

*** La Circulaire interministérielle du 14 Août 1984 :** Elle tente de clarifier et de préciser le concept au vu de la fragile expérience acquise.

- un public : accueil des enfants français rencontrant les mêmes difficultés que les enfants immigrés ou d'origine étrangère. Il y a là une ouverture nouvelle et notable.

- un triple objectif :

- . la réussite scolaire
- . une meilleure insertion des enfants d'immigrés dans l'école et dans le quartier
- . améliorer le rapport à l'école des enfants et de leurs parents.

- un contenu qui s'élargit et se précise :

- . diversifier les centres d'intérêts des enfants
- . approfondir la connaissance de leur environnement
- . développer leurs capacités d'expression et d'organisation.

On peut noter une grande prudence quant aux devoirs et à l'étude des leçons. La crainte est de voir se développer une "école bis", une "école après l'école", une "école hors l'école". On notera également le décalage croissant entre la demande des enfants et des parents (une aide aux devoirs et à l'étude des leçons) et la réponse proposée. De ce fait, la circulaire propose l'organisation de réunions avec les parents. Elle souhaite que l'intervenant soit un médiateur entre les parents et l'école.

*** La Circulaire du 10 Mai 1990 :** ou la naissance de l'accompagnement scolaire

C'est la dernière circulaire, actuellement en vigueur.

- un public : essentiellement mais non-exclusivement les enfants étrangers ou d'origine étrangère. L'ouverture fait en 1984 est confirmée.

- un objectif : la réussite scolaire et l'intégration

- un contenu : l'école "assure les apprentissages fondamentaux et l'acquisition de connaissances". Les AEPS "ne se confondent pas avec les activités scolaires" mais elles les prolongent. Elles permettent "le développement et l'affermissement des pratiques de lecture, d'écriture, d'expression orale, corporelle, artistique, sportive, et l'organisation du travail personnel ainsi que la reconnaissance de l'environnement et de l'enrichissement culturel".

Le lien nécessaire entre les familles et l'école est réaffirmé. Le rôle des associations à cet effet est valorisé et encouragé. L'ensemble se fixant comme but une meilleure intégration des familles par l'intégration et la réussite scolaire de leurs enfants.

Enfin, notons que depuis janvier 1995 "l'étude" doit être assurée par les enseignants dans le cadre et l'horaire scolaire. Les "aides aux devoirs" sont donc appelées à disparaître au profit d'une autre forme d'aide qui se cherche encore.

On peut conclure que pour l'Education Nationale, scolariser tous les enfants est son premier devoir mais c'est aussi le premier maillon de l'intégration sociale. Néanmoins, si scolariser reste une condition nécessaire à l'intégration, elle n'est plus suffisante.

A l'heure actuelle, l'échec scolaire est la première des exclusions, et on n'est pas sans penser qu'elle peut en générer d'autres. En dix ans, toutes les circulaires précitées ont organisé un dispositif d'aide à la scolarité dont l'Education nationale reste le centre tout en instituant un partenariat avec ministères, organismes sociaux (tels CAF, DASS, ...) Fonds d'Action Sociale, municipalités, et associations.

La lutte contre les exclusions est bien l'affaire de tous et l'Education Nationale se garde bien de l'ignorer. Elle tient pourtant à rester maître d'oeuvre à propos de

tout ce qui touche à l'école, même dans sa périphérie.

Et si pour quelques-uns on ne peut imaginer lutter contre l'exclusion sans intervenir sur le système qui les fait naître, pour tous ceux qui ont choisi une voie moins radicale, ces dispositifs en partenariat inter-institutionnel et inter-associatif devraient permettre de trouver des réponses mieux adaptées aux réalités d'une population en difficulté et dès lors fragilisée. ■

*** Centre de Formation et d'Information sur la Scolarisation des Enfants de Migrants (CEFISEM) de Grenoble.**

(1) Cet article est, entre autre, un résumé de l'article intitulé "Les animations éducatives périscolaires entre continuité et ruptures" de Nouredine Boubaker et Fériel Kachouk, publié dans Migrants Formation N°99-Décembre 94. On ne peut que conseiller aux personnes intéressées de se reporter aussi à l'article original.

(2) Au CEFISEM de Grenoble, la première demande d'aide pédagogique émanait de l'épouse du Pasteur et de son équipe de bénévoles qui avaient organisé une aide aux devoirs dans le quartier de l'Abbaye dès 1978.

